



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

AUTOROUTE CASTRES-TOULOUSE

Comité de suivi du 19 novembre 2010

Compte-rendu

En ouverture de la réunion, Monsieur le Préfet remercie l'ensemble des participants pour leur présence à ce premier comité de suivi. Il présente à ses côtés :

- Madame Marcelle PIERROT, préfète du Tarn,
- Madame Nerte DAUTIER, garant de la concertation, nommée par la CNDP,
- Monsieur André CROCHERIE, directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées.

Monsieur le Préfet rappelle ensuite les grandes lignes de la décision ministérielle du 25 juin 2010 d'achever la mise à 2 x 2 voies de la liaison entre Castres et Toulouse selon l'itinéraire RN 126 sous forme de concession autoroutière et de lancer des études préalables à la déclaration d'utilité publique.

Monsieur le préfet souligne qu'il s'agit du premier projet autoroutier « post Grenelle » ce qui implique un nouveau mode de gouvernance, une nouvelle forme de concertation et plus généralement une nouvelle approche du projet.

Il précise qu'il a déjà réuni le comité de pilotage, le 18 octobre 2010. Celui-ci a validé la composition du comité de suivi qui se réunit pour la première fois ce jour.

La DREAL Midi-Pyrénées assure le secrétariat de ce comité de suivi.

Mme la préfète du Tarn souhaite que les travaux de ce comité de suivi soient constructifs et de qualité.

Mme Nerte DAUTIER, garant de la concertation, présente sa mission. Elle veillera au bon déroulement de la concertation territoriale, en facilitant les échanges entre participants. Elle veillera également au respect de la participation et de l'information du public.

Elle s'assurera notamment de la transparence des informations du maître d'ouvrage envers le comité de suivi. Elle disposera d'une adresse postale et d'une adresse électronique spécifiques.

Elle précise enfin qu'elle assistera aux réunions de concertation (comité de suivi, réunions avec les élus), mais pas aux permanences de proximité, étant donné le caractère personnel des échanges entre les habitants et le maître d'ouvrage.

Organisation des études et de la concertation.

M. André CROCHERIE présente ensuite le diaporama¹ en commençant par l'organisation générale des études et de la concertation qui seront étroitement associées.

Le maître d'ouvrage est le ministre en charge des transports. La maîtrise d'ouvrage est déléguée localement au Préfet de Région qui s'appuie sur la DREAL Midi-Pyrénées.

¹ Le diaporama a été diffusé aux membres du comité de suivi à la suite de la réunion

Le comité de pilotage constitue l'instance de validation des études, d'arbitrage et de préparation des décisions à prendre. Il est composé du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne qui en assure la présidence, du préfet du Tarn, de la DREAL Midi-Pyrénées, du Conseil régional, des Conseils généraux du Tarn et de la Haute-Garonne et de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. Il définit les grandes orientations à retenir, arrête les choix et valide les propositions en vue de solliciter leur approbation par le maître d'ouvrage.

Le comité technique réunit des représentants des services techniques de chacun des organismes présents dans le comité de pilotage.

Le comité de suivi est constitué selon le principe de la « gouvernance à 5 » prônée lors du Grenelle de l'environnement. Il est consulté pour la validation de la charte de la concertation ; il est informé de tous les éléments relatifs à l'organisation et au déroulement de la concertation. Il peut aussi soumettre au Préfet des points nécessitant une évolution de la charte ou des actions complémentaires pour contribuer à la cohérence de la démarche de concertation. Le comité de suivi est un lieu d'échanges sur les études préalables à la déclaration d'utilité publique.

Des groupes de travail techniques, « Environnement », « Aménagement du territoire et agriculture » sont prévus. Ils seront constitués de représentants des collectivités locales, des services de l'État, des organismes directement concernés par les projets, d'experts, et veilleront à l'intégration des projets de territoire dans l'élaboration du projet d'infrastructure.

Des ateliers thématiques du développement durable seront réunis pour montrer comment ce projet peut contribuer au développement durable des territoires concernés.

La concertation se déroulera sous les auspices du garant de la concertation désigné par la Commission nationale du débat public sur proposition du préfet de région. Madame Nerte DAUTIER.

Après avoir abordé le contenu détaillé de la charte de la concertation, dont le projet avait été envoyé aux participants préalablement à la réunion, Monsieur André CROCHERIE présente le programme et le périmètre des études.

Il concerne l'ensemble de l'itinéraire entre Castres et l'A68 y compris la section de Castres à Soual dont la partie dite « urbaine » a déjà fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, ainsi que la bretelle A680 et la jonction avec l'autoroute A68.

Ce programme comprend également les études liées à l'itinéraire de substitution pour les usagers qui ne pourront ou ne voudront pas emprunter l'autoroute.

L'aire d'étude représentée recouvre 2 départements, 13 cantons, 10 EPCI et 39 communes.

La concertation fera partie intégrante du processus d'études. Elle sera donc continue et devra permettre d'associer les différents acteurs à l'élaboration du projet avec 2 temps forts :

- Le choix du fuseau de 300 m dans lequel devra s'inscrire ultérieurement le tracé,
- Le choix d'un tracé de référence

Monsieur le Préfet va solliciter les maires et les présidents des intercommunalités des communes concernées pour recueillir leur avis sur les modalités envisagées pour cette concertation.

La concertation sur la première phase des études se déroulera pendant les mois de janvier et février prochains. Elle sera fondée sur :

- Des rencontres avec les élus dans un esprit intercommunal afin de pouvoir travailler sur des secteurs cohérents de l'autoroute. L'objectif de ces réunions est d'obtenir les avis sur les fuseaux mais aussi de pouvoir compléter la collecte des informations sur les contraintes des territoires concernés ;
- Des registres en mairies et plusieurs permanences de proximité avec le public afin d'instaurer un dialogue direct avec les particuliers sur les questions d'ordre personnel liées au projet de tracé ; les lieux de ces permanences seront choisis de telle façon qu'un habitant

ne soit jamais éloigné de plus de 5 km environ d'une permanence ; le calendrier de ces permanences sera porté à leur connaissance dans la presse locale, mais aussi sous forme d'un petit dépliant d'information faisant office d'invitation qui sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres des communes concernées par les services de La Poste ;

- Des échanges approfondis avec les acteurs du territoire lors d'une réunion du comité de suivi.

Le site Internet dédié au projet sera aussi un vecteur important d'information sur le projet. Il contiendra bien sûr toute la documentation nécessaire sur le projet avec des possibilités étendues de téléchargement, notamment en matière réglementaire. Il permettra par ailleurs de consulter et même d'imprimer les cartes avec le niveau de détail que chacun souhaitera. Enfin, le site sera le moyen le plus simple à destination du grand public pour participer en continu à la concertation et donner son avis.

Le dossier de concertation sera conçu pour être évolutif au fil de la concertation. Il constituera le socle de référence pour tous ceux qui, élus, acteurs du territoire, associations mais aussi riverains à titre personnel, souhaitent apporter leurs contributions à l'élaboration du projet.

Il sera librement téléchargeable depuis le site internet mais aussi consultable en mairie.

Dans une partie commune, on rassemblera tout ce qu'il faut savoir sur le projet, les études et la concertation. Une partie spécifique donnera par ailleurs pour chacun des 5 secteurs les éléments nécessaires pour comparer les fuseaux entre eux selon différents critères : agriculture, urbanisation, réseaux et servitudes, organisation et desserte des territoires, bruit, air et santé, paysage, patrimoine, environnement naturel, environnement physique, contraintes techniques.

Il présente enfin le calendrier indicatif des études et de la concertation jusqu'à l'enquête publique :

- Le préfet va d'abord recueillir l'avis sur les modalités de la concertation d'ici fin décembre 2010 ; la concertation à proprement parler se déroulera en janvier et février prochains.
- Après les élections cantonales de mars 2011, le comité de pilotage validera la variante retenue (fuseau de 300m de large) afin de lancer la deuxième phase des études, c'est à dire les études détaillées de tracé à l'intérieur de cette variante.
- Des études environnementales complémentaires (inventaires faune/flore) seront lancées au 1er trimestre 2011 car elles doivent être menées sur les saisons printemps, été, automne, hiver.
- Le tracé d'étude devrait pouvoir être soumis aux élus en début d'année 2012 (ce tracé permettra de caler la bande de 300 m soumise à enquête publique).
- La consultation des services sera ensuite réalisée au niveau local et au niveau central. A noter que la durée d'obtention des avis des autorités administratives et des autres services ne peut être réduite car de nombreux services sont consultés (autorité environnementale, architecte des bâtiments de France, etc.) ; elle devrait durer 5 à 6 mois englobant la période électorale des présidentielles et législatives ainsi que les vacances d'été.
- Le lancement de l'enquête publique pourrait alors intervenir en octobre 2012.

Débats

M. le préfet donne ensuite la parole aux différents participants.

Mme José CAMBOU (FNE) souhaite obtenir rapidement le diaporama ou au moins le calendrier du projet. Elle revient aussi sur la composition du comité de suivi où elle a découvert qu'un certain nombre de membres pressentis n'avaient pas d'existence juridique, les collectifs par exemple mais aussi une association dont elle précise que l'objet social n'a rien à voir ni avec l'environnement ni avec les transports. Elle demande une certaine vigilance sur ce premier point. Elle dit ensuite être

étonnée à la fois de la présence d'un double collège d'élus (« parlementaires » et « collectivités territoriales ») et de celle du CESER.

M. le Préfet précise que le comité de suivi n'a aucun pouvoir de décision et qu'il est apparu opportun de l'ouvrir largement à ceux qui ont quelque chose à apporter à la construction du projet afin qu'ils puissent tous s'exprimer. Il indique que les collectifs sont eux-mêmes formés d'associations. Il rapporte également qu'un certain nombre de maires ont souhaité faire partie du comité de suivi mais qu'il a fallu limiter le nombre de participants.

M. Michel BERTHOUMIEU (CFDT) demande s'il y a eu des recours contentieux et si oui s'ils sont susceptibles de remettre en question le projet.

M André CROCHERIE répond qu'à sa connaissance il n'y a pas eu recours.

M. Bernard CARAYON, député du Tarn, souhaite savoir pourquoi la section Soual-Castres fait à nouveau l'objet d'interrogations alors qu'il y a eu déjà une déclaration d'utilité publique.

M. André CROCHERIE précise que la partie urbaine de cette section a effectivement fait l'objet d'une DUP mais pas pour une autoroute concédée; l'autre partie, dite « rase campagne », a seulement fait l'objet d'une enquête publique à laquelle l'État n'a pas donné suite dans la mesure où le débat public allait être lancé.

M MAILLOCHAUD (UPNET) revient sur la composition du comité de suivi en soulignant que le site du Grenelle de l'environnement précise bien que le collège des associations se limite aux associations de protection de la nature de l'environnement.

M. Didier ROD (Lauragais sans autoroute) précise que son collectif est composé d'associations reconnues et que, par ailleurs, le collège « élus » devrait à son avis se limiter aux collectivités territoriales.

Les deux parlementaires présents, Messieurs Bernard CARAYON, député et Alain CHATILLON, sénateur, rappellent qu'en plus de leur mandat national, ils sont respectivement maire de Lavaur, vice-président de la Communauté de communes de Tarn-Agoût et maire de Revel. M. CARAYON rappelle que ce sont les parlementaires qui ont voté le Grenelle de l'environnement. M. CHATILLON souhaite que l'on commence à travailler sur le fond.

Suite à ces échanges, Monsieur le préfet indique qu'il analysera à nouveau en lien avec le ministère le cadre réglementaire de composition du comité de suivi.

M. Alain BOU (Chambre d'agriculture du Tarn) se dit très heureux d'avoir été associé au comité de suivi et souhaite que l'on échange enfin sur le projet. Il demande que, lors de l'étude des fuseaux, on essaie de les caler au plus proche de l'itinéraire existant. Il souhaite également que l'on se donne les moyens de stocker du foncier pour faciliter un futur remembrement en soulignant que les SAFER peuvent y travailler sous forme de convention. Il demande enfin la recherche d'une certaine cohérence au niveau des échangeurs pour éviter que chaque commune prévoie individuellement une petite zone d'activité, un lotissement, etc.

M. André CROCHERIE répond que, dans le cas présent, c'est le concessionnaire qui achètera le terrain, mais la DREAL va saisir le ministère pour essayer d'aller dans le sens proposé. Il insiste aussi sur la nécessité de véritables projets de territoire.

M. Didier ROD (Lauragais sans autoroute) est surpris que l'aire d'études comprenne la commune de Gragnague alors que les associations avaient demandé à y faire une réunion lors du débat public, ce qui leur avait été refusé. Il est aussi surpris de la faible largeur des fuseaux alors que selon lui les études préliminaires se déroulent habituellement sur des bandes de 10 à 15 km de large.

M. André CROCHERIE rappelle l'organisation des réunions publiques lors du débat public relevait uniquement de la commission particulière du débat public et en aucune façon du maître d'ouvrage. Concernant la largeur des fuseaux, elle est habituellement de 500 m pour les projets ferroviaires et de 300 m pour les projets routiers et autoroutiers.

M MAILLOCHAUD (UPNET) insiste à son tour sur l'enchaînement des études préalables en mettant en avant une circulaire des services de l'État.

M. André CROCHERIE indique que M. MAILLOCHAUD fait référence à une circulaire qui n'est plus d'actualité dans l'élaboration des projets routiers de l'État.

M. Georges HALBEDEL (FDSEA Haute-Garonne) rappelle que le choix du doublement va dans le sens des économies de terres et donc d'une réduction de l'impact sur les territoires agricoles.

M. André LAUR (Conseil général de la Haute-Garonne) souhaite connaître le statut des déviations existantes.

M. André CROCHERIE précise que le préfet est responsable des études de l'aménagement à 2 × 2 voies de la RN 126, en utilisant les déviations de Soual et de Puylaurens qui sont des routes nationales. Il rappelle qu'il s'agit d'un apport en nature afin de minimiser une éventuelle subvention d'équilibre demandée par le concessionnaire. Pour ce qui concerne la déviation de Verfeil qui est une route départementale, trois options existent et seront étudiées :

- le Conseil général de la Haute-Garonne rétrocède la RD 20 à l'Etat pour intégration dans le réseau routier national et la déviation de Verfeil est portée à 2x2 voies par le concessionnaire de l'autoroute; l'itinéraire de substitution traverse le bourg de Verfeil ;
- la déviation actuelle est portée à 2x2 voies et une nouvelle déviation à 2 voies de Verfeil est réalisée et intégrée dans le cadre de l'itinéraire de substitution ;
- la déviation à 2 voies de Verfeil est maintenue telle quelle et l'autoroute est créée en parallèle.

Cela joue bien évidemment sur les besoins fonciers et l'économie générale du projet.

M MAILLOCHAUD (UPNET) dit qu'il lui paraît difficile d'étudier le projet dans une approche multimodale avec un fuseau de seulement 300 m de large.

M. André CROCHERIE rappelle que l'aire d'études est plus large et que le fuseau n'est pas encore arrêté.

M. Bernard CARAYON (député du Tarn) se félicite que la Région et le Conseil général du Tarn s'associent à ce projet et précise qu'à ses yeux, il s'agit plutôt de l'enrichir que de le contrarier. La prochaine réunion du comité de suivi n'étant envisagé qu'en avril, il souhaite une réunion d'ici là. M. le Préfet donne son accord sur ce point.

Monsieur le Préfet demande ensuite aux participants de se prononcer sur les modalités de la concertation ainsi que sur la charte de la concertation.

Mme Nerte DAUTIER rappelle sa neutralité et son indépendance ; elle a lu la charte qui semble bien adaptée et considère que les dispositions prévues permettront une large consultation du public. Comme le comité de suivi qui doit être ouvert, l'architecture de la concertation devra rester ouverte, notamment si des réunions supplémentaires devenaient nécessaires.

M. le Préfet enregistre trois oppositions (UPNET, FNE et le collectif Lauragais sans autoroute) liées à la composition indiquée dans la charte de la concertation du comité de suivi, aucune abstention, et les autres participants approuvent les modalités de la concertation et la charte de la concertation.

La prochaine réunion du comité de suivi sera programmée mi-février 2011.

Participants (par ordre alphabétique) :

- Daniel ASTRUC, CCI Castres-Mazamet
- Patrick AYGOBERE, CESER
- Joseph BELLANCA, Union Régionale Force Ouvrière
- Michel BERTHOUMIEUX, Union Régionale Interprofessionnelle CFDT de Midi-Pyrénées
- Alain BOU, Chambre d'agriculture du Tarn
- Guy BOUSQUET, ATLASE
- Dominique BUR, Préfet de la Région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne
- Sylvian CALS, Vice-président Association des Maires du Tarn
- José CAMBOU, FNE Midi Pyrénées
- Bernard CARAYON, Député du Tarn
- Louis CAZALS, représentant le Conseil général du Tarn
- Alain CHATILLON, Sénateur-Maire de Revel
- Robert CHRUSCIEL, Union Régionale Force Ouvrière
- André CROCHERIE, Directeur régional DREAL Midi-Pyrénées
- Nerte DAUTIER, Garant de la concertation
- Georges HALBEDEL, Chambre d'agriculture et FDSEA 31
- André LAUR, représentant le Conseil général de la Haute-Garonne
- Fabienne LEVEQUE, Vice-président CACM
- Bernard MAILLOCHAUD, UPNET
- Serge MATHIEU, Mairie de Toulouse - CUGT
- Marc MENGAUD, Association des Maires Haute-Garonne
- Bernadette MILHERES, DDT du Tarn
- Guy MILLAN, Comité de soutien à l'autoroute
- Pierric OZON, UD 81 Union régionale CFE - CGC
- Jean-Yves PAGES, FDSEA 81
- Marcelle PIERROT, Préfète du Tarn
- Bernard RAYNAUD, Vice-président du Conseil Régional
- Didier ROD, Collectif Lauragais sans autoroute
- Jean Pierre TAILHADES, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn
- Nadège TELLIER, CRCI
- Thierry VATIN, DDT de Haute-Garonne
- Francis VIEU, Cercle Cité Solidaire

Absent : Collectif RN 126